



Article 1	Le Comité des Fêtes de Sansais – La Garette organise un concours de « Cabanes Enchantées » du 19 au 20 décembre 2026 (4^{ème} édition) : Ce seront des cabanes miniatures, féériques, enchantées par des personnages, animaux, cabanes, végétaux... La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. Une création de cabane peut être l'œuvre d'une personne ou d'un groupe de personnes telle que : famille, amis, association, école etc. parmi lesquels un responsable doit être nommé.
Article 2	Il s'agit d'un concours de loisirs créatifs où les décorations sont faites MAISON. L'utilisation de matériaux naturels de toutes sortes (végétaux, bois, mousse, feuillage, corde, tissus...) sera à privilégier. Il est aussi possible de recycler tout type d'objet comme des bouteilles plastique, ustensiles ou jouets cassés etc. Les œuvres étant exposées en plein air, les objets et matériaux utilisés doivent résister aux intempéries éventuelles (pluie, gel, vent...) donc attention au papier, carton, gouache... Les œuvres sont jugées sur le savoir-faire des participants : imagination, ingéniosité, créativité et respect du thème et de la nature. La mise en valeur des créations de nuit est aussi importante. Il est possible de consulter les photos des éditions précédentes sur le site www.cdfsansaislg.fr . Les participants peuvent s'inspirer de créations présentes sur Internet en recherchant par exemple « maison féérique ». La recherche en anglais affiche d'autres images plus proches de l'esprit du concours : « fairy house » Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'exclure certains objets non conformes à l'esprit de ce concours.
Article 3	L'inscription au concours est obligatoire, au minimum 1 mois avant le concours. (voir article 7) Lors de l'inscription, les participants doivent préciser la catégorie des participants : Catégorie Enfant: Les créations sont l'œuvre d'1 ou plusieurs enfants de moins de 14 ans (encadrés par des adultes) : classe, centre de loisirs, garderie... Catégorie Tout âge: Les créations sont l'œuvre d'un groupe composé d'adulte(s) avec ou sans enfants Le bulletin d'inscription au concours comportant l'acceptation du présent règlement, doit être dûment rempli via le formulaire : https://forms.gle/a11TTSq1v9zSnBRPA Informations par téléphone et par SMS auprès de Pascale au 07 87 38 58 44 ou par mail : cdf.sansaislg@gmail.com. Après inscription, le comité des fêtes vous informera régulièrement de l'organisation du concours.
Article 4	Les dimensions maximales de la cabane sont de 50 cm en largeur, 35 de profondeur et 60 de hauteur. Il est possible de réaliser plusieurs petites cabanes sur la même surface. La cabane peut être posée ou suspendue. Le jour du concours, des supports en bois seront à disposition pour y déposer votre cabane et installer les éventuels éléments complémentaires. Le participant peut fabriquer sa cabane sur son propre support qu'il déposera à l'emplacement prévu.
Article 5	Concours de déguisement (Facultatif) : Le week-end de la fête, les participants au concours pourront se déguiser sur le thème de leur création. Un jury, composé de membres du comité des fêtes remettra un prix aux plus beaux déguisements.
Article 6	Eclairage : le lieu du concours sera illuminé par le Comité des Fêtes par des guirlandes en hauteur. Pour la mise en valeur de détails sur les cabanes, les participants devront fournir leurs éclairages individuels autonomes : éclairages solaires ou à piles (led). Aucun branchement électrique ne sera mis à disposition. Les bougies sont interdites. Les participants devront éclairer leurs créations à 17h et les éteindre à 21h. (il existe des systèmes programmables).



Article 7	3 semaines avant l'exposition, le participant devra communiquer au comité des fêtes le nom de sa cabane ainsi que les participants. Les informations suivantes devront être visibles le jour de l'exposition sur une pancarte de votre fabrication, de format A4 maximum: • Numéro de la cabane • Nom de la cabane • sa catégorie • et si vous le souhaitez, les prénoms et noms des participants.
Article 8	L'exposition Cabanes Enchantées sera ouverte au public aux dates et horaires suivants: • Le samedi de 15h à 21h • Le dimanche de 10h à 18h.
Article 9	Les participants devront installer leurs créations avant le samedi 14h30 et les retirer le dimanche après 18h.
Article 10	Les visiteurs désigneront leurs cabanes préférées au moyen d'un bulletin de vote: 1 vote par catégorie. Les votes seront possibles du samedi 15h au dimanche 12h.
Article 11	La remise des prix aura lieu le dimanche à 14 h. • En plus des gagnants désignés par le public, un jury, composé de membres du Comité des Fêtes (hors participants au concours), désignera les gagnants des prix complémentaires suivants : ○ Prix récompensant la créativité ○ prix du plus beau déguisement Tous les participants seront récompensés !
Article 12	Le Comité des Fêtes est seul compétent pour délibérer et prendre toutes les décisions pour régler les éventuels différends résultant du présent concours. Si des adhérents ou membres du bureau de l'association participent à un concours, ils ne peuvent en aucun cas assister ou participer au dépouillement des bulletins de votes.
Article 13	Le Comité des Fêtes se dégage de toute responsabilité quant à d'éventuels dégâts ou vols occasionnés lors de la durée de l'exposition. Le site sera surveillé pendant la nuit du samedi au dimanche.
Article 14	Ce concours est organisé dans le cadre d'une fête comportant d'autres animations : marché de Noël, tour de calèche et poneys, randonnée etc.
Article 15	Des photos et vidéos courtes peuvent être prises durant les ateliers et l'exposition, par les organisateurs, en vue de communications publiques.